



Canalisation de refoulement des eaux usées



24 Octobre 2019

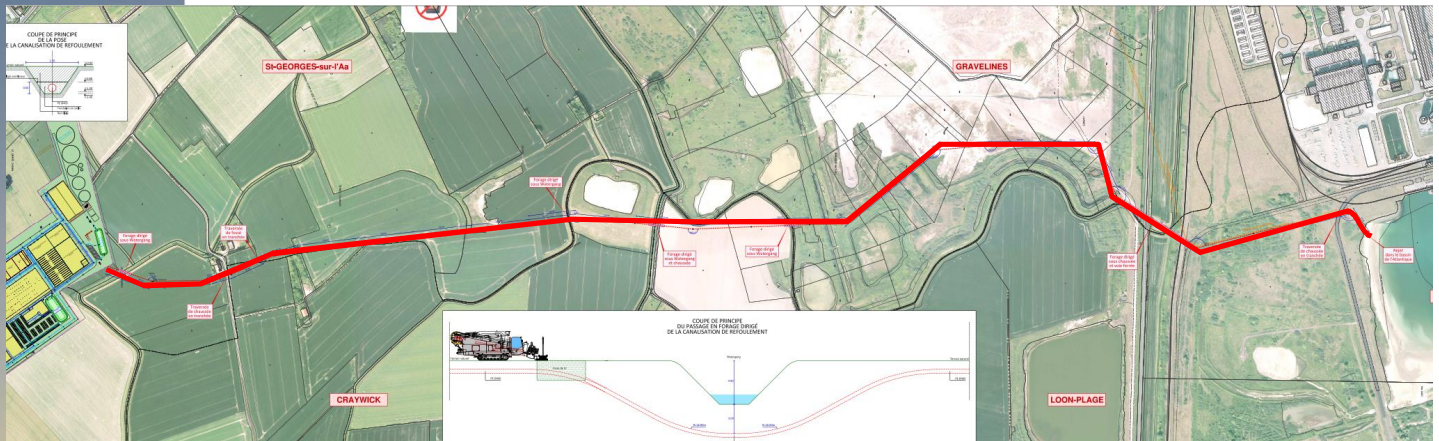


1. Préambule.....	3
2. contraintes du site.....	3
3. Présentation du tracé	4
3.1.1 Le forage dirigé	5
3.1.1.1 Incidence environnementale.....	6
3.1.2 La pose en tranchée.....	6
3.1.2.1 Incidence environnementale.....	6
ANNEXE :	7



1. PREAMBULE

La présente notice est rédigée dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la pose d'une conduite de refoulement des eaux traitées de la future usine FOOD vers le bassin dit de la « Atlantique » au sein du GPMD sur un linéaire total d'environ 3550 ml.



Tracé de la canalisation sur photo aérienne (plan grand format joint)

Les travaux prévoient la pose d'une conduite de refoulement de diamètre 400 mm en PEHD.

Pour déterminer le tracé optimal, nous avons mené des visites de site et une évaluation des points de passage envisageables.

2. CONTRAINTES DU SITE

Les points singuliers rencontrés sur le passage de la conduite sont :

- Le franchissement de watergangs
- Le franchissement de routes départementales
- Le franchissement d'une voie ferrée
- Le passage en terrain privé

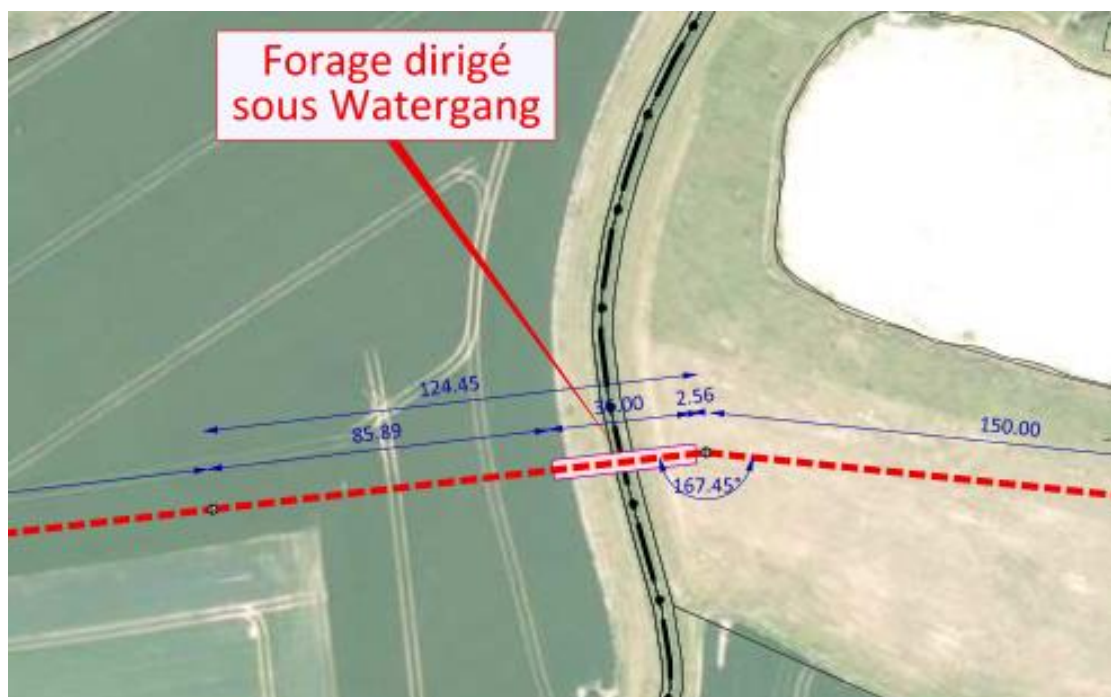
PHOTOS DES POINTS SINGULIERS : voir en annexe le reportage photos

3. PRESENTATION DU TRACE

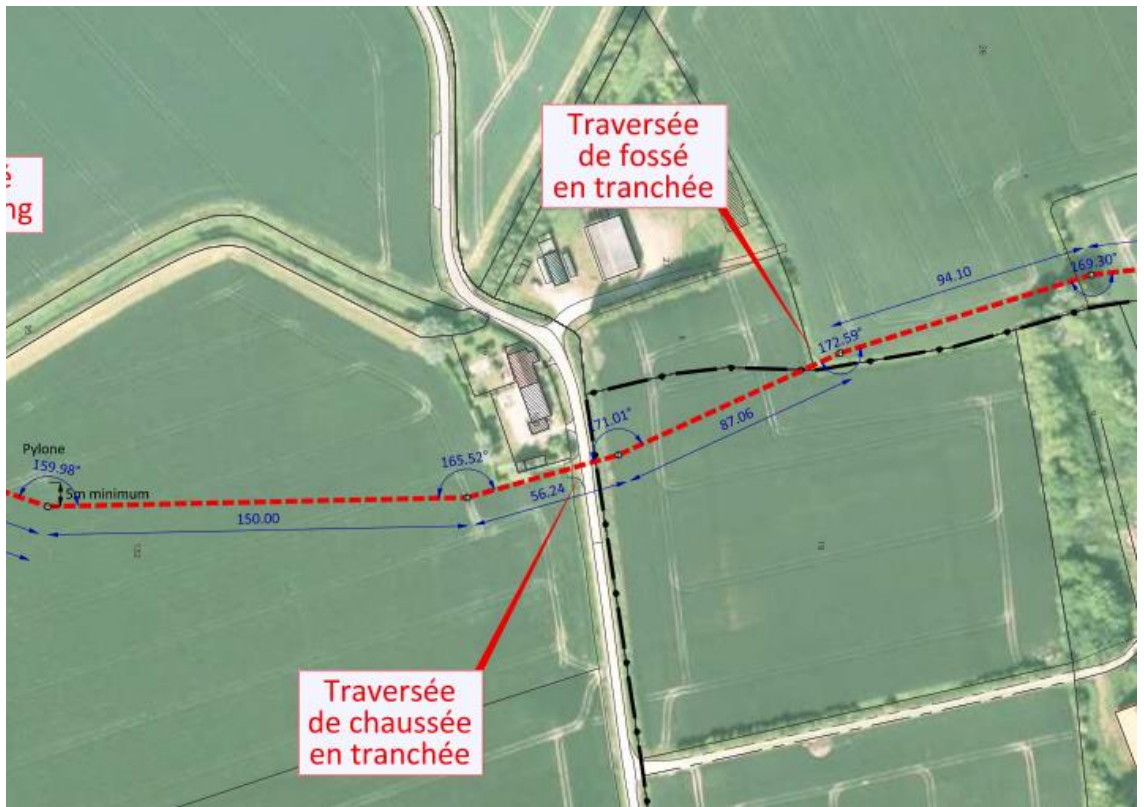
Le tracé envisagé réduit au maximum les impacts en particulier sur les parcelles en culture (choix de passer en limite de parcelle dans la mesure du possible) et grâce à l'emploi de techniques sans tranchées type « forage dirigé » pour limiter les impacts soit sur les voiries principales ou au droit des watergangs.

Le tracé a été discuté avec le GPMD, qui a donné son accord de principe à la réalisation de cette conduite (voir en annexe).

Extrait de la vue en plan sur une traversée en forage dirigé :



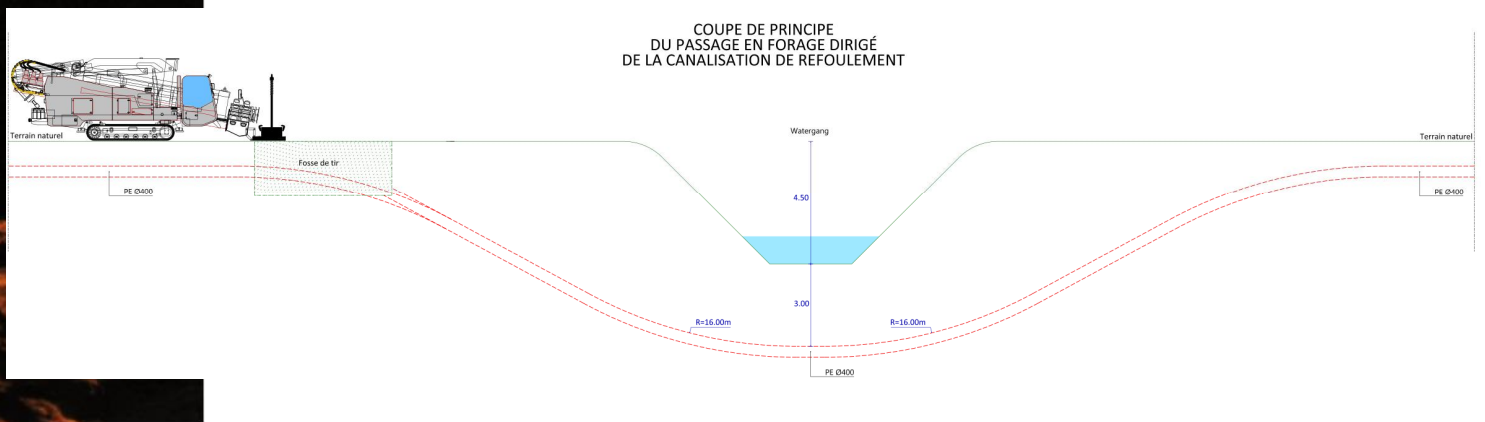
Extrait de la vue en plan sur une traversée en tranchée ouverte :



3.1.1 Le forage dirigé

Le projet prévoit environ 350 ml de canalisation réalisée en forage dirigé.

Pour permettre le franchissement des watergangs, de la voie ferrée et de la RD 601 nous adopterons cette technique du forage dirigé qui permet d'éviter les ouvertures de tranchées et de perturber le milieu. Seuls les passages sous la RD17 et la route du « terminal à pondéreux » seraient réalisés en tranchées ouvertes avec un impact moindre sur l'usage en lien avec le trafic routier de ces 2 routes, la largeur de la route du « terminal à pondéreux » permettra d'envisager une intervention en ½ chaussée.



Coupe transversale type d'un passage en forage dirigé

3.1.1.1 Incidence environnementale

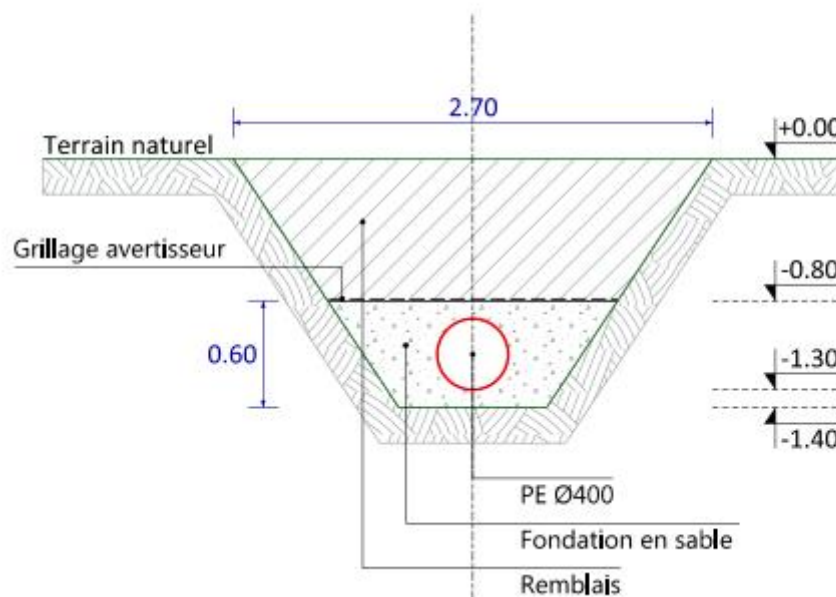
Au droit des watergangs, nous prévoyons un passage à 3 m sous le fond du watergang pour se franchir de toute interaction entre le watergang et la canalisation (travaux d'entretien, éabonnage, etc.). C'est pourquoi il n'y a pas lieu de viser de rubrique loi sur l'eau pour les traversées de watergangs.

3.1.2 La pose en tranchée

Le projet prévoit environ 3 200 ml de canalisation posée en tranchée.

En section courante (secteurs de culture ou voie à faible circulation telle que la RD17) nous prévoyons une pose en tranchée ouverte à une profondeur moyenne de 1,30 m pour se franchir des contraintes de croisements de réseaux existants ou futurs et des contraintes d'exploitation agricoles.

COUPE DE PRINCIPE DE LA POSE DE LA CANALISATION DE REFOULEMENT



Coupe transversale type de pose en tranchée

3.1.2.1 Incidence environnementale

Afin de limiter l'impact des travaux en tranchée, nous prévoyons :

- Le remblaiement de tranchée principalement avec les matériaux du site permettant ainsi d'éviter des transports (évacuation puis apport de remblai extérieur), le cas

échéant, le matériau extrait de la tranchée fera l'objet d'un traitement sur site si cela s'avère nécessaire (assèchement pour mise en remblai avec compactage),

- La terre végétale extraite (sur les 20-30 premiers centimètres) sera triée afin de permettre sa remise en œuvre dans la partie supérieure du remblai et ainsi rétablir les mêmes conditions pédologiques avant et après chantier
- Les engins employés seront adaptés aux interventions en milieu agricole (grue sur chenilles et tracto-bennes de type agricole).

Le piquetage du chantier en phase préparatoire permettra de limiter le périmètre du chantier à la seule tranchée, au passage des engins et aux dépôts temporaires des déblais avant mise en remblais, la largeur totale d'emprise sera d'environ 10 m.

C'est pourquoi, en phase exploitation de l'ouvrage, il n'y a pas lieu de viser la rubrique loi sur l'eau 3.3.1.0, assèchement ou mise en eau de zone humide.

En phase chantier, la cadence sera de l'ordre de 80 à 100 mètres par jour, c'est-à-dire que sur l'ensemble du tracé, un maximum de 100 mètres de tranchée sera ouvert, l'incidence en phase chantier reste limitée à cette longueur donc environ 270 m². C'est pourquoi, en phase travaux, il n'y a pas lieu de viser la rubrique loi sur l'eau 3.3.1.0, assèchement ou mise en eau de zone humide.

ANNEXE :

- Reportage photos
- Plans du tracé
- Autorisation canalisation GPMD